

Le secours aux enfants en France

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes**

Band (Jahr): **54 (1946)**

Heft 21

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-556883>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

de l'adversaire et ceux de l'armée nationale, les Conventions de Genève sont en perpétuelle voie d'extension et de perfectionnement.

Les Conventions correspondent à des états de fait qui tendent sans cesse à être dépassés. Les progrès techniques ont, depuis 1914 déjà, complètement transformé les conditions de la guerre moderne. Il s'agit dès lors d'ajuster dans la mesure du possible les Conventions à ces nouvelles conditions qui bouleversent souvent les conceptions traditionnelles. Le Comité international s'est voué à cette tâche d'adaptation en s'inspirant de solutions qui durent parfois être improvisées pour faire face à des problèmes qui n'avaient encore été prévus dans aucune convention.

Nulle convention ne saurait, en effet, tout prévoir. Parallèlement au droit positif qu'elle consacre, on voit se développer un droit nouveau et non écrit, né d'expériences nouvelles, consacrées par la pratique, qui devra à son tour être codifié et venir s'insérer dans une convention révisée. Celle-ci demeurera, il va de soi, incomplète, car nul ne sait ce que peut réserver un nouveau conflit. Ce n'en est pas moins une des tâches essentielles du Comité international de la Croix-Rouge que de s'efforcer d'adapter le droit à des besoins nouveaux et aux réalités de la guerre, de tenir à jour, pour ainsi dire, les Conventions en tenant compte de tous les facteurs connus. Il devra en outre tenter d'obtenir l'adhésion de tous les Etats aux Conventions existantes, ou révisées, afin de leur assurer le caractère d'universalité qui seul peut les rendre pleinement effectives. On a pu se rendre compte, lors du dernier conflit, des graves inconvénients résultant du fait qu'un ou plusieurs Etats n'étaient pas parties à l'une des Conventions de Genève.

Depuis 1863, c'est par des révisions successives des Conventions humanitaires et par des efforts constants pour obtenir l'adhésion du plus grand nombre d'Etats possible que le Comité international de la Croix-Rouge a pu contribuer pour une large part au développement du droit international et créer un système de droit positif toujours plus vaste, consacrant ses propres initiatives en vue de limiter les maux qu'engendre la guerre.

Le secours aux enfants en France

Comme la situation alimentaire dans certaines régions de France ne s'est pas encore améliorée de façon très sensible, et étant donné d'autre part que les enfants en particulier sont encore en maints endroits déficients à la suite des longues années de privations causées par l'occupation ennemie, il a été décidé que les convois d'enfants seraient maintenus pour autant que des places vacantes soient à disposition. Une propagande à cette intention a été faite. A l'avenir, les convois d'enfants seront organisés par les soins d'une délégation volante de notre Secours aux enfants, délégation qui se compose d'un médecin suisse et d'une assistante sociale et qui travaille en collaboration avec la Croix-Rouge française. Cette disposition a été prise pour épargner aux délégations fixées en France un surcroît de travail et afin que les régions situées en dehors des secteurs de nos délégations puissent également être atteintes.

Le préventorium de Cruseilles sera agrandi afin de pouvoir héberger 180 enfants pré-tuberculeux. Afin que la ferme-école Le Chambon puisse rester ouverte, la Croix-Rouge suisse mettra le domaine qu'elle a reçu en don à la disposition du Secours aux enfants. Guespy reste ouvert également et servira de logement pour le personnel et les élèves de la ferme-école. Les homes de La Hille et de Montagnac ont fermé leurs portes. Par contre, la pouponnière de Castres et la nouvelle pouponnière de Pau resteront ouvertes.

Etant donné que notre activité en France se concentre principalement sur les convois d'enfants et l'exploitation de préventoria, il a été décidé que seuls les homes d'enfants pouvant être utilisés comme préventoria ou qui sont susceptibles d'être transformés resteront ouverts. Par conséquent, les homes de Monnetier-Mornex, Pringy, Faverges et la maison Abric au Chambon seront fermés, le premier à fin avril, le second à fin mai et les deux derniers à fin juin, pour être remis à leur propriétaire respectif. A la demande de sa propriétaire, Praz-sur-Arly lui a été restituée le 15 mai.

En 1945, 13 millions de francs suisses — y compris l'aide financière du Don suisse aux enfants pré-tuberculeux et les dépenses des familles suisses qui accueillent des enfants français pour un séjour de trois mois — ont été dépensés pour l'aide à la France. Les fonds consacrés à ce pays dépassent encore de beaucoup ceux qui ont été versés pour l'aide aux autres pays.

Rencontre Croix-Rouge — Samaritains franco-suisse à Morteau

Le samedi 27 avril, une délégation des Samaritains loclais, accompagnée de quelques personnalités officielles, s'est rendue à Morteau pour répondre à une invitation que lui avait adressée le Comité des équipes de secouristes de la Croix-Rouge française.

Le but de cette rencontre, dont le détail avait été minutieusement préparé depuis plusieurs semaines par les présidents respectifs, était de créer une collaboration de travail basée sur les principes de la Croix-Rouge suisse et de l'Alliance suisse des Samaritains.

Quelques voitures françaises, mises obligeamment à disposition, vinrent au Locle chercher M. le Dr Y. de Reynier, de Boudry, membre du Comité directeur de la Croix-Rouge suisse, M. Aug. Seiler, de Vevey, président central, et M. E. Hunziker, d'Olten, secrétaire général de l'Alliance suisse des Samaritains, M. F. Bourquin, pharmacien, de Couvet, président cantonal des samaritains neuchâtelois, M. R. Fallet, président de Commune, M. Desarzens, président des samaritains loclais, et quelques membres du Comité. Les formalités de douanes, accomplies en cette circonstance avec beaucoup de compréhension tant du côté suisse que du côté français, nous permirent d'arriver à Morteau dans le temps prévu pour installer au cinéma «Le Paris» les appareils que nous emportions pour la projection du film *Les Samaritains à l'œuvre*.

A Morteau, nous attendaient M. le général Dornier, vice-président du Comité départemental de la Croix-Rouge française, M. Cousin, directeur départemental de la Croix-Rouge de la Jeunesse, M. Carlet, vice-président du Comité de Besançon, M^{me} Dr Rondot, présidente de la Croix-Rouge de Morteau, et un détachement de secouristes de la Croix-Rouge. M. le maire de Morteau nous avait fait l'honneur de venir en personne chercher, avec sa voiture, notre président de Commune. Après les présentations d'usage et pendant que le secrétaire général installait les appareils, nous procédons à la présentation de l'ambulance des samaritains que l'on avait, pour cette occasion, déplacée, après avoir pris, cela s'entend, toutes les mesures nécessaires pour un prompt retour en cas de nécessité urgente.

Ces personnalités furent fort intéressées et reconnaissantes de tous les renseignements qui leur furent donnés concernant cette voiture, ce qui leur permettra de se rendre compte de la façon dont ils pourront procéder pour l'achat de l'ambulance qu'ils se proposent d'acheter. Cette présentation fit également impression sur la population qui avait été invitée à prendre part à cette manifestation. Pour préparer l'auditoire à la projection du film en question, M. le Dr de Reynier fit un bref exposé du but et des tâches de notre Croix-Rouge suisse, en temps de paix comme en temps de guerre; puis M. Seiler parla de l'Alliance suisse des Samaritains. La projection du film intéressa un nombreux public. Nous voyons ensuite passer sur l'écran un film de la Croix-Rouge française de jeunesse. Ensuite, M. H. Breteau, le très actif directeur des équipes de secouristes de Morteau, fit un magistral exposé du travail effectué par ses équipes, dont l'activité n'est pas tout à fait semblable à la nôtre. Un appel est alors fait en faveur de la création d'un service d'ambulance dont le besoin n'est pas discutable, puisqu'il y a peu de temps celle de nos samaritains fut requise à deux reprises pour des cas particulièrement urgents et sérieux.

Pour clore cette manifestation, M. le général Dornier se fait un plaisir de remercier les orateurs et les organisateurs de cette rencontre. Il eut pour notre pays de vibrantes et touchantes paroles de remerciement pour le réconfort moral, physique et palpable que la région de Morteau reçut de la part de notre population tout entière; il souhaite que cette première rencontre de secouristes franco-suisse soit le prélude de la reprise des anciennes relations amicales entretenues par nos populations frontalières.

Il y aurait beaucoup à dire sur les impressions échangées à l'issue de cette manifestation. Relevons simplement qu'à la demande du Comité des œuvres ci-dessus mentionnées, une nouvelle rencontre est prévue, à Morteau également, dans deux à trois mois; mais ce sera, cette fois, une journée de travail dans le cadre des journées cantonales de nos samaritains, avec travail pratique et démonstratif; la section du Locle a été chargée de préparer le détail. Des exercices spéciaux sont prévus à cet effet et nous ne doutons pas que cette rencontre du 27 avril fera date dans les annales d'activité de nos secouristes français et suisses.

G. D.